

Des faits plutôt que des mythes n° 29 / 27 avril 2016

## Une planification d'urgence en matière d'asile en Suisse ? Oui, mais ...

*Teresia Gordzielik, nccr – on the move et centre du droit des migrations, Université de Fribourg*

Le 14 avril 2016, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont fixé [les valeurs de références pour la planification d'urgence en matière d'asile](#). Le but de cette planification d'urgence est d'assurer l'enregistrement et le contrôle de sécurité des requérant-e-s d'asile, mais aussi de leur garantir hébergement et assistance, en cas de forte et rapide augmentation du nombre de demandes d'asile (voir [plan d'urgence dans le domaine de l'asile 2012](#)). Les valeurs de référence doivent clarifier la répartition des tâches entre les différents niveaux étatiques. Entre-temps, le Conseil fédéral a pris des mesures préparatoires relatives à l'engagement de l'armée (voir plus bas).

En principe, une planification d'urgence est souhaitable puisqu'elle témoigne d'une volonté d'anticiper, permet de préparer des situations futures exceptionnelles et facilite, le cas échéant, la coordination et la gestion des prochaines missions. Néanmoins, la planification d'urgence en matière d'asile soulève des questions critiques. En voici quelques aspects :

### L'asile – une urgence ?

La planification d'urgence pose trois scénarios de base : 10'000 demandes d'asile déposées en 30 jours, respectivement en 3 mois ou 30'000 entrées en Suisse en l'espace de quelques jours. Le nombre de demandes d'asile ne laisse pourtant pas supposer que la Suisse se trouve face à une situation d'urgence ([40'000 requérants d'asile](#) sont attendus en 2016). En effet, le nombre de demandes augmente constamment depuis 2008. Toutefois, la Suisse a pu sans difficulté faire face au redoublement des demandes d'asile annuelles jusqu'en 2012, soit à environ 20'000 demandes (voir [plan d'urgence 2012](#)). En 2015, alors que de nombreuses personnes cherchaient une protection en Europe, le nombre de demandes était relativement bas en Suisse en comparaison avec les autres États européens ; sans parler des pays dans les zones de conflit qui ont accueilli un grand nombre de réfugié-e-s. À ce jour, la Suisse n'est pas en situation d'urgence. Actuellement, le nombre de demandes diminue même. Il est peu probable que les évolutions atteignent dans les faits les scénarios de la planification d'urgence. La planification d'urgence a toutefois l'avantage d'établir le moment à partir duquel une situation d'urgence apparaît. Dans la même logique, les bases légales permettant de prendre des mesures dérogoires en cas de situations exceptionnelles, par exemple en cas de « afflux inhabituel de requérants d'asile » (voir [art. 55 LAsi](#)) ou en cas de « situations d'urgence en matière d'asile » (voir [ordonnance sur la réquisition de constructions de la protection civile](#)), doivent être interprétées et appliquées de manière restrictive.

### L'hébergement

La planification d'urgence doit permettre l'hébergement à court terme de nombreux requérants d'asile, principalement dans des dispositifs militaires et dans des abris de la protection civile. Tel est aujourd'hui déjà le cas. La discussion générale d'une (ré-)augmentation des capacités d'hébergement en matière d'asile, notamment concernant les places de réserve qui ont continuellement été supprimés depuis [2006](#), demeure cependant

exclue de la planification d'urgence. On peut dès lors constater l'absence de réflexions concernant la nécessité de l'aménagement de structures destinées à l'hébergement de requérants d'asile.

### **L'implication de l'armée et du corps des gardes-frontière**

Le corps des gardes-frontière devra veiller, selon sa compétence, au contrôle renforcé des frontières ainsi qu'à la mise en œuvre des accords de réadmission. Le soutien de l'armée est également prévu en ce qui concerne l'hébergement des requérants d'asile ainsi que les domaines de la logistique, de la construction, des transports et de la circulation. Le Conseil fédéral a déjà chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de « [prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'armée soit en mesure, le cas échéant, d'apporter son soutien aux autorités civiles, notamment au Corps des gardes-frontière \(Cqfr\), conformément à la planification d'urgence](#) ». Cependant, si la gestion de la crise est avant tout une tâche étatique et implique la participation d'importants acteurs étatiques, il manque – à première vue – l'implication d'autres acteurs, notamment celle de la société civile ou encore du UNHCR, qui dispose d'une importante expérience en matière d'accueil de requérants d'asile en cas d'importants mouvements de fuite.

Il est clair que le nombre de demandes d'asile pris comme base de la planification d'urgence représente – s'il devait se réaliser – un défi pour la Suisse, mais un défi surmontable. Il est regrettable que des considérations logistiques soient placées en priorité tandis qu'on perde de vue les droits des personnes concernées. Il serait encore plus déplorable si la planification d'urgence en matière d'asile devait servir à renforcer la rhétorique actuelle de la politique et de la société, selon laquelle la Suisse se trouve déjà dans une «situation d'urgence» en ce qui concerne le domaine de l'asile.

La préoccupation de la Suisse de prendre en compte les intérêts et les besoins des requérants d'asile n'est crédible que si on élabore également des «plans d'urgence» visant à fournir des soins psycho-sociaux et médicaux, une première intégration linguistique et, surtout, des plans qui prévoient un accès à l'école durant la procédure d'asile ainsi qu'une intégration professionnelle et sociale plus poussée une fois la protection accordée. La concertation de la Confédération, des cantons, des villes et des communes relative à la planification d'urgence en matière d'asile montre qu'ils en sont capables. Néanmoins, il s'agit en premier lieu de prendre les mesures nécessaires pour fournir un accueil approprié et humain, aussi bien aujourd'hui que pour demain.